



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 20 MARS 2013

BULLETIN N° 158

78^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DE PRÉSENCE	4
ORDRE DU JOUR	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 157 DU 6 FEVRIER 2013	7
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	8
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	12
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	12
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée	12
- Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 12 mars 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008	12
<input type="checkbox"/> Délibérations :	13
- Équilibre du budget annexe "réseau de chaleur de la tour de salvagny" pour l'année 2013	13
- Avances du budget principal au budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2013	16
- Budget primitif 2013 du budget principal	16
- Budget primitif 2013 du budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp »	20
- Budget primitif 2013 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny »	22
- Budget primitif 2013 du budget annexe « Photovoltaïque »	23
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public Charbonnières-les-Bains - Parc Sainte Luce.....	24
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public Charbonnières-les-Bains - renforcement éclairage Skate park	24
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public Fontaines-sur-Saône - Rives de Saône travaux complémentaires.....	24
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public La Tour de Salvagny - avenue de la Poterie	25
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public La Tour de Salvagny - Avenue des Monts d'or	25
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public Sathonay-Camp - Boulevard de l'Ouest	25
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public Sathonay-Camp - Allée du Camp	26
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public communal - Rue Centrale.....	26
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux La Tour de Salvagny - Avenue de la Poterie.....	27
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux Saint Cyr au Mont D'or - Rue Pierre Dupont	27
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux Saint Didier au Mont d'Or - Impasse et place de la Chapelle	27
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux Sathonay-Camp - avenue Carnot	28
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux Sathonay-Camp - avenue de la Gare.....	28
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux Curis au Mont d'Or - Rue des Combes.....	28
QUESTIONS DIVERSES	29
DÉLIBÉRATIONS	30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ COMMUNAY, MERCREDI 20 MARS 2013

Le mercredi 20 mars 2013 à 18h50, le Comité du Syndicat intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 13 mars 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à l'Amphithéâtre des Brosses à Communay.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ

Quorum : 57

Nombre de délégués en exercice..... 112

Nombre de délégués titulaires présents 55

Nombre de délégués suppléants présents 7
(remplaçant un délégué titulaire)

Nombre de pouvoirs 4

Nombre total de délégués ayant voix délibérative 66

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp).
- Ch. LABIE (titulaire de Bron) donne pouvoir à C. DUBOS (titulaire de St Priest).
- R. FARNOS (titulaire de Feyzin) donne pouvoir à R. DEGUELDRE (titulaire de Chaponost).
- X. LEONARD (titulaire de Curis) donne pouvoir à M. BRIDON (titulaire de Curis).

Arrivée/Départ :

- Départ de M. MOLIMAR (Ste Foy-lès-Lyon) à la délibération n°3
- Départ de R. VILLEJOBERT (Ternay), J. DEBORD (La Tour de Salvagny) et P.A. MILLET (Vénissieux) à la délibération n°8

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame MOREL, Responsable des services administratifs

Mesdames BRUEL, RONDIERE, THORAL et Messieurs ESCUDER et FLAMMARION services administratifs

Mesdames SALIGNAT, UNAL services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions

ETAT DE PRÉSENCE

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR	e	G. VESSIERES	X	M. BALAIS		A. BONY	X
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	e	C. LABIE	e	F. LARTIGUE-PEYROU	e	A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	e	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	A. PEPIN-GAUDIN		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY		B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		S. CAUSSE		A. GERON	X
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE		M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST		B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ	X	B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON				L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J. FAVELIER	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		J.Y. DELOSTE	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	J. JOUFRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	e	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	e	M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	e	E. RUIZ-COLECHAR	e	M. GIRAUD	e	C. VERGNAIS	e
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	e	A. ESCOURROU	X	L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM		S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	e	A. PIGEON		A. DARTOIS	
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD		G. ROBIN		A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	e	A. CASADO	e	R. THOLLET	X	P. BERARD	X
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Polemieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	X	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	e	E. DEBARD		C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	e	J-P. CLEMENT	e	Y. GAVAUT	e	D. LAFAURE	e
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		Y. LEDON	X	G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	D. YVOREL	X	G. MOLLERON		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE		P. TEIXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	e	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		A. LE BRAS	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	X	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT	X	D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	e	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA	e	H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 157 du 6 février 2013 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2013-03-20/01
 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du Comité :
 - n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée
 - n° C_2008-02-06/05 du 6 février 2008.
 - C-2013-03-20/02
 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau le 12 mars 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.
- Délibérations :
 - C-2013-03-20/03
 - Équilibre du budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny" pour l'année 2013.
 - C-2013-03-20/04
 - Avances du budget principal au budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny" pour l'année 2013.
 - C-2013-03-20/05
 - Budget primitif 2013 du budget principal.
 - C-2013-03-20/06
 - Budget primitif 2013 du budget annexe "Réseau de chaleur de Sathonay-Camp".
 - C-2013-03-20/07
 - Budget primitif 2013 du budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny".
 - C-2013-03-20/08
 - Budget primitif 2013 du budget annexe "Photovoltaïque".
 - C-2013-03-20/09
 - Financement par fonds de concours des travaux à Charbonnières - Parc Sainte Luce.
 - C-2013-03-20/10
 - Financement par fonds de concours des travaux à Charbonnières - Renforcement éclairage Skate park.
 - C-2013-03-20/11
 - Financement par fonds de concours des travaux à Fontaines-sur-Saône - Rives de Saône travaux complémentaires.
 - C-2013-03-20/12
 - Financement par fonds de concours des travaux à La Tour de Salvagny - Avenue de la Poterie (éclairage public).
 - C-2013-03-20/13
 - Financement par fonds de concours des travaux à La Tour de Salvagny - Avenue des Monts d'Or.
 - C-2013-03-20/14
 - Financement par fonds de concours des travaux à Sathonay-Camp - Boulevard de l'Ouest.
 - C-2013-03-20/15
 - Financement par fonds de concours des travaux à Sathonay-Camp - Allée du Camp.
 - C-2013-03-20/16
 - Financement par fonds de concours des travaux à Communay - Rue Centrale.
 - C-2013-03-20/17
 - Financement par fonds de concours des travaux à La Tour de Salvagny - Avenue de la Poterie (dissimulation).

- C-2013-03-20/18 • Financement par fonds de concours des travaux à Saint Cyr au Mont d'Or – Rue Pierre Dupont.
- C-2013-03-20/19 • Financement par fonds de concours des travaux à Saint Didier au Mont d'Or – Impasse et rue de la Chapelle.
- C-2013-03-20/20 • Financement par fonds de concours des travaux à Sathonay-Camp – Avenue Carnot.
- C-2013-03-20/21 • Financement par fonds de concours des travaux à Sathonay-Camp – Avenue de la Gare.
- C-2013-03-20/22 • Financement par fonds de concours des travaux à Curis au Mont d'Or – Rue des Combes.

- Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. Abadie)

M. ABADIE.- Bonjour. C'est un grand plaisir de venir à Communay même si, pour certains, c'est un grand périple. La tradition veut que nous nous déplaçons dans nos communes. Aujourd'hui, c'est au sud, je pensais que nous aurions beaucoup de soleil, ce n'est pas encore le printemps mais cela viendra.

Je donne la parole à M. le Maire qui va nous dire quelques mots sur sa commune. Nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

M. VERDONE.- Bonjour à toutes et à tous et donc merci d'être venus ici.

Effectivement, le temps n'est peut-être pas le meilleur pour la découverte mais vous reviendrez et, pour ceux qui viennent du nord, nous pouvons nous consoler en disant que le Rhône est un petit département.

Nous sommes vraiment au sud puisque Communay a six communes frontalières, trois sont dans le Rhône et les trois autres dans l'Isère. On ne peut pas faire plus au sud. Nous étions dans l'Isère jusqu'en 1969.

Je vais vous présenter Communay rapidement et je partirai ensuite.

Communay, c'est 775 points lumineux, 38 armoires de commande, 40 kilomètres de réseaux souterrains, 27 kilomètres de réseaux aériens en basse tension et haute tension, et 1 725 abonnés d'électricité.

Je vous ai dit l'essentiel mais, Communay, ce n'est pas que cela. Heureusement. Communay, c'est 4 000 habitants, à peu près 1 000 hectares dont encore 700 hectares de zones agricoles et naturelles.

C'est une emprise autoroutière avec l'A46. Pour ceux qui l'ont prise, il est très facile d'arriver à Communay, pour ceux qui ont pris l'A7, les bouchons arrivent aussi. Ceux qui arrivent du côté A7 traversent un peu plus la Communauté de communes du Pays de l'Ozon à laquelle nous appartenons, 7 communes et 22 000 habitants. Quelques personnes de la Communauté de communes n'ont pas dû faire beaucoup de kilomètres pour venir jusqu'ici.

Communay, c'est un vieux village qui a compté longtemps 1 500 habitants. L'arrivée de l'autoroute a pas mal changé les choses pour atteindre un peu plus de 4 000 habitants aujourd'hui.

Communay a une ancienne mine de charbon. On retrouve un peu le filon de Saint-Étienne qui arrivait jusqu'à Communay. Elle a été fermée à un moment et rouverte pendant la guerre. Elle a fermé définitivement en 1951. C'est relativement récent, ce qui explique que Communay a une tradition à la fois agricole et minière avec des populations plus rurales et des populations plus ouvrières. De nombreux noms de famille à Communay sont italiens, beaucoup d'Italiens sont venus travailler à la mine.

De ce passé, on voit encore un petit château d'eau, des crassiers et un puits de mine qui a été restauré, plus la petite cité minière. Il y a des traces intéressantes pour ceux qui veulent revenir le week-end.

Communay, c'est aussi un petit village ancien assez enserré, que l'on voit assez peu. Son église se voit un peu plus ainsi que son château d'eau qui est perché assez haut et qui fait un peu la symétrie par rapport à Millery.

Nous nous sommes intéressés aux économies d'énergie, nous avons un contrat CEP avec le SIGERLY. J'espère que, dans les années qui viennent, nous pourrons travailler encore ensemble pour continuer à développer des économies d'énergie, d'éclairage et pour la planète mais aussi pour nos budgets qui en ont souvent bien besoin.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon Comité syndical. À bientôt.

(Applaudissements)

M. ABADIE.- Merci.

Le prochain comité aura lieu le mercredi 12 juin à Albigny-sur-Saône.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance sera M. Jean-Philippe CHONÉ.

Nous avons quelques excusés : *(Lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs).*

ADOPTION DU BULLETIN N° 157 DU 6 FEVRIER 2013
--

M. ABADIE.- Nous n'avons eu aucune observation, aucune correction. Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le bulletin n°157 du 6 février 2013 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE.- (*lecture du compte rendu d'activités du Président*).

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 12 mars 2013.
- Le Bureau restreint s'est réuni les 12 et 19 février, les 12 et 19 mars 2013.
- 8 février 2013 : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- 12 février 2013 : Présentation programme travaux 2013 GrDF/SIGERLy.
- 26 février 2013 : Rendez-vous avec l'OPAC DU RHONE - Mme DUCARRE-DUBOUIS/M. VACHEZ – concernant le réseau de chaleur Sathonay-Camp.
- 26 février 2013 : Forum AMORCE à Paris sur la transition énergétique.

Puisque nous étions avec le directeur au forum AMORCE sur la transition énergétique, j'ai souhaité qu'il vous parle de ce qui nous attend dans ce domaine, sachant que toutes les régions françaises sont concernées. Nous vous donnerons les dates. Je donne la parole à M. CORON.

M. CORON.- Nous avons souhaité vous présenter le coût énergétique de la France chaque année.

Fin 2011, nous sommes à 60 Md€ de dépenses énergétiques.

L'électricité est présentée en négatif parce nous sommes exportateurs d'énergie mais tout le reste est importé, le gaz, le pétrole et le charbon mentionné pour mémoire.

Les énergies renouvelables et les déchets augmentent régulièrement de 1970 à 2011.

L'électricité explose. Le gaz naturel a subi un développement relativement homogène. Le pétrole est en diminution, en partie substitué par le gaz. Le charbon reste encore pour une certaine quantité au niveau des consommations énergétiques françaises.

52 % de l'énergie en France est de la chaleur, 31 % pour les transports et, dans « Autres », essentiellement les dépenses liées à l'industrie, aux consommations d'électricité.

La part des énergies renouvelables dans cet ensemble oscille depuis 1990 entre 6 % et 8 %. Nous constatons très clairement un nouveau développement à partir de 2005-2006 de l'ensemble des énergies renouvelables mais essentiellement la partie photovoltaïque et éolien puisque, en 1990 déjà, tout ce qui était hydraulique et grands barrages existait déjà mais ces sources n'avaient plus de développement potentiel. Comme les consommations d'énergie augmentaient, la part d'énergie renouvelable baissait. Le premier développement à partir de

2005, c'est l'éolien puis le photovoltaïque.

En France, pour 46 % des énergies renouvelables, c'est le bois consommé au niveau des cheminées, les réseaux de chaleur ne pèsent rien dans cette démarche. L'hydraulique pèse 20 % dans la part des énergies renouvelables, le biocarburant 10 %. Les pompes à chaleur sont aussi en fort développement.

Dans « Autres », nous retrouvons les déchets au niveau réseaux de chaleur, l'éolien qui représente les mêmes quantités que les réseaux de chaleur liés aux déchets, le biogaz qui est en développement et le solaire qui, malgré tout ce que l'on en dit et ce qu'il coûte, est relativement marginal par rapport à l'ensemble des énergies renouvelables (1,2 % des 8 % de l'énergie française) et qui représente des sommes relativement faibles.

S'agissant de l'énergie vue au niveau des réseaux (électricité, gaz, chaleur), l'électricité et le gaz représentent les mêmes ordres de grandeur autour de 500 térawattheure, les réseaux de chaleur représentent 1/5^{ème} de cet ensemble (25 térawattheure) dont 36 % sont renouvelables et 65 % sont du gaz ou du fuel, parfois aussi la cogénération que l'on peut assimiler aux énergies renouvelables parce qu'elle est financée par la contribution au service public de l'énergie. Pour mémoire, nous avons fait une conférence à Neuville-sur-Saône l'année dernière, nous avons développé cette contribution au service public de l'énergie.

M. ABADIE.- Au cours de l'année, avant l'été, le souhait est de faire un bilan de cette transition énergétique de façon à voir dans quelle direction aller.

Les régions ont été sollicitées, la région Alsace n'a pas souhaité participer à ce débat sur la transition énergétique puisque c'est un peu un cas particulier, ils sont en fusion des deux régions et ils ont la fameuse centrale nucléaire qui pose problème, mais l'ensemble des régions de France y participeront. C'est ouvert à l'ensemble des citoyens et vous aurez sur la région Rhône-Alpes des réunions, des présentations, des journées spécifiques de l'énergie que vous pourrez même développer dans vos communes.

Au niveau du SIGERLy, nous avons souhaité, notamment par rapport au réseau de chaleur de Sathonay-Camp et de La Tour de Salvagny, faire une présentation aux scolaires, le 29 mars.

Une des questions posées, qui est un peu fondamentale, c'est de se demander d'où nous partons et où nous allons pour cette transition énergétique. Le grand débat est là. Tout le monde est d'accord pour développer les énergies renouvelables mais elles ne peuvent pas se développer partout, je pense notamment à l'éolien. Où allons-nous le faire ? À quel rythme ? Avec quels moyens ? Si nous souhaitons diminuer la part de l'énergie nucléaire, comment le faisons-nous ? À quel rythme de façon qu'il n'y ait pas des cassures ?

C'est quand même quelque chose d'important, il faut y participer pour que ce ne soit pas décidé dans des sphères autres que les nôtres parce que je pense que nous avons notre part à prendre dans ce domaine, notamment les syndicats d'énergie.

Y a-t-il des questions ?

M. MILLET (Vénissieux).- Ce débat sur la transition énergétique est très important, nous aurions tout intérêt à bien comprendre quels sont les objectifs, il y a un peu d'ambiguïté entre deux objectifs.

Le président vient de dire « réduire la part du nucléaire », je ne sais pas si c'est l'objectif premier qui doit guider les priorités, mais il y a, a priori, un autre objectif que nous pouvons citer, qui est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de nos actions pour le Plan Climat. C'est un débat très intéressant parce que les deux objectifs ne conduisent pas forcément aux mêmes décisions selon les priorités que l'on se donne.

Il me semble que nous devrions défendre l'idée que, ce qui compte, c'est le coût de la tonne de carbone évitée et que, la première des urgences, c'est l'urgence climatique. Nous avons tout intérêt à intervenir dans ce débat.

Je ne sais pas si nous passons après aux délibérations mais je voulais intervenir sur un autre sujet, celui qui concerne la réforme des collectivités.

Je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur le contenu de la loi et sur deux de ses articles qui concernent directement les communes dans le périmètre de la future eurométropole lyonnaise.

Le premier, c'est que les communes concernées ne seraient plus des collectivités locales à part entière, ce serait des collectivités locales à statut particulier. L'un des éléments qui justifient ce statut particulier, c'est qu'elles n'auraient plus la liberté d'adhérer au syndicat intercommunal de leur choix pour tout ce qui relève des compétences de la métropole pour les syndicats entièrement inclus dans le périmètre de l'eurométropole mais aussi pour les syndicats non entièrement inclus dans le périmètre de l'eurométropole (c'est le cas du SIGERLY).

Le syndicat disparaît quand il est entièrement inclus, c'était déjà dans la loi de 2010, mais ce qui est nouveau dans la loi de 2013, c'est que, pour les syndicats qui ne sont pas entièrement inclus dans le périmètre de la future métropole, l'eurométropole se substitue automatiquement aux communes dans leur représentation dans le syndicat, ce qui veut dire que, immédiatement après, la majorité nouvelle du syndicat dans lequel l'eurométropole fera 80 % décidera nécessairement la dissolution du syndicat.

C'est un vrai enjeu et je souhaite que, lors de notre prochain comité syndical, nous ayons une présentation précise sur l'état du projet de loi et un échange sur ce sujet.

M. ABADIE.- C'est une très bonne question. Nous avons été saisis par notre directeur au Bureau hier qui nous a parlé du projet de loi et qui nous demandait s'il était opportun d'intervenir, de faire quelque chose, etc.

Ce texte est très compliqué, il comporte beaucoup d'articles, d'après ce que j'ai cru comprendre, il pose débat sur la pertinence du syndicat et a aussi des conséquences pour nos communes dans d'autres domaines. Je pense à la fusion avec le Département, la mise en place des nouveaux CCAS territoriaux, etc.

Il y aura beaucoup de problèmes. Si cela doit se faire, cela montera en puissance sur plusieurs années, je ne pense pas que cela se fera en une seule fois. C'était déjà en filigrane dans la compétence que voulait prendre le Grand Lyon avec les réseaux de chaleur et la compétence énergie, il était bien écrit : « *Nous souhaitons à plus ou moins long terme récupérer la concession électricité* », ce qui pose quand même des problèmes parce qu'en est-il du reste ? Si on nous enlève la concession électricité, c'est-à-dire les financements, le reste disparaît. Cela paraît inéluctable.

Il y aura tout un travail et nous avons souhaité demander à un cabinet d'études de nous préciser l'ensemble des articles.

Je prends mon autre casquette mais, ce matin, j'étais au bureau de notre groupe Synergie au Grand Lyon, nous avons les mêmes problématiques, nous nous interrogeons pour savoir quelle vigilance nous devons apporter à ce texte qui, à mon avis, un peu comme le rythme scolaire, a été fait dans la précipitation et sans concertation. Cela a été un choix politique volontaire pour avancer. Le Président Mercier et le Président Collomb ont dit l'avoir fait un peu en catimini sinon on en parlait encore en 2020.

C'est peut-être vrai mais c'est très important pour l'ensemble de nos communes, leur devenir. Est-ce à terme la disparition des communes ? A priori, c'est ce qui semble se dessiner, notamment pour les toutes petites communes puisque l'idée est d'avoir des communes de taille de 6 000 à 8 000 habitants.

Je n'entre pas dans le détail mais nous en aurons l'occasion au mois de juin, il faut laisser encore mûrir ce projet de l'eurométropole, avoir plus de précisions. Dans le cadre des conférences des maires, le cabinet du Président Collomb viendra expliquer ce qu'est l'eurométropole, j'aurai l'occasion à ce moment-là de demander des précisions sur le devenir de nos syndicats, notamment du nôtre par rapport aux ambitions de l'eurométropole.

Merci pour la question, elle était très importante.

- 27 février 2013 : Comité de suivi GAZPAR au Conseil Supérieur de l'Energie à Paris.
- 27 février 2013 : Conclusions Comité de déploiement Linky à Paris avec Madame le Ministre.
- 1^{er} mars 2013 : Recrutement pour le service Dissimulation.
- 8 mars 2013 : Comité de suivi GAZPAR GrDF avec le ministère du Développement durable.
- 14 mars 2013 : Soirée annuelle membres du Bureau/personnel du SIGERLy.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

☐ Délibérations pour acte :

C-2013-03-20/01

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 30.

M. ABADIE.- (*Lecture des décisions prises par le président*)

C-2013-03-20/02

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DU 12 MARS 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 31.

M. ABADIE.- (*Lecture des décisions prises par le Bureau*)

S'agissant de la convention particulière prise avec FRANCE TELECOM pour réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SIGERLy les opérations de dissimulation de réseaux, nous avons fait un essai avec eux qui avait été très concluant : plus de 30 à 40 dossiers sont traités. Nous avons souhaité renouveler ce partenariat que France Télécom envisage de reproduire avec les autres syndicats.

S'agissant de l'opération "smart electric Lyon" avec EDF, certains ont déjà reçu des courriers ; la compréhension n'était pas bonne, ils ont repoussé le délai je crois.

M. CORON.- Oui, un courrier est parti début mars à l'ensemble des 11 communes concernées pour l'installation des compteurs Linky. Il y a eu un certain nombre d'interrogations au niveau des habitants qui sont revenus vers les mairies. EDF avait dû envoyer de mémoire 50 000 courriers, ils ont reçu 10 000 courriers négatifs. Dans le courrier, un coupon était à détacher si l'on n'était pas d'accord, ce qui sous-entendait que 40 000 personnes acceptent l'expérience mais ils attendent encore un peu pour voir si d'autres courriers négatifs arrivent. Pour ceux qui ont répondu négativement, ils feront un courrier d'explication des enjeux et des raisons du courrier. Il y aurait a priori une incompréhension de ceux qui ont reçu le courrier.

Dans ce courrier était mentionnée une entreprise américaine qui sera désignée en sous-traitance parce qu'elle a l'habitude de traiter ce genre de problème et les gens ont dû penser plus à un problème "d'arnaque", une usurpation d'identité avec une copie du logo d'EDF.

En parallèle, dans cette expérimentation, le SIGERLy, avec EDF, a identifié des sites gros consommateurs d'électricité qu'EDF équipera en outils de contrôle, sur lesquels nous ferons des expérimentations et des suivis de consommation pour voir si nous ne pouvons pas diminuer les consommations. Nous nous investissons dans le cadre du Conseil Énergie Partagé.

M. ABADIE.- Je vous demande de prendre acte de toutes les décisions prises par moi-même ou par le Bureau. Avez-vous des questions ? (*Non*)

Je donne la parole à notre vice-président des finances.

Délibérations :

C-2013-03-20/03

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY" POUR L'ANNÉE 2013
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 31.

M. DEVINAZ.- (*Lecture de la délibération*)

M. ABADIE.- Ce réseau de chaleur avait été initié à l'époque par l'ancien maire de La Tour de Salvagny, M. MANSOT, directeur de l'ADEME, qui avait souhaité au titre de sa commune être un exemple dans le cadre des nouvelles énergies renouvelables. Il avait fait une école modèle, il avait fait une halle couverte de photovoltaïque et avait lancé le projet de la Tour du Contal avec ce projet de réseau de chaleur avec une chaudière à bois.

Cela a été donné à un aménageur qui était l'OPAC du Rhône et cela a été initié par le Grand Lyon. À l'époque, ce n'était pas le SIGERLy, les études initiales avaient été faites par l'ALE et d'autres bureaux d'études, il a fallu tout reprendre car les projections étaient un peu faussées.

Le programme immobilier a évolué défavorablement puisque, au départ, les phasages devaient être plus rapides. Un grand programme immobilier devait être fait par Nexity sur la commune et, au moment de la réalisation, au moment de la crise immobilière, Nexity a jeté l'éponge. Il a décidé de ne pas construire à moins qu'il y ait plus de mètres carrés, plus de volume. La commune n'a pas souhaité aller vers une densification trop forte sur ce secteur et le projet est tombé à l'eau.

Nous avons essayé de trouver d'autres partenaires hors de la ZAC du Contal puisque les immeubles UTI ont été raccordés, ce qui a permis de faire avancer. Un nouveau promoteur a pris la place de Nexity, la société Brémond. Cela a été raccordé, il nous reste 23 petites maisons.

Tous ces retards faussent nos prospectives. Nous comptons sur cette bande de chaleur pour équilibrer. Les budgets annexes doivent être en équilibre et autonomes. Nous avons dit que nous faisons l'avance de solidarité au sein de ce budget, sachant que l'ensemble de ces sommes prêtées, y compris les intérêts, seraient reversées au budget principal. Il n'est pas normal que ce soit l'ensemble des communes qui financent ce type d'activité.

Cela nous sert aussi d'expérimentation et nous savons que, dorénavant, si nous devons faire d'autres réseaux, il faudra anticiper. Nous en avons parlé avec le photovoltaïque, nous avons eu les mêmes déboires. L'expérience nous permet de dire qu'aujourd'hui il faut être très vigilant sur ces problèmes.

M. FARAMIN (Dardilly).- La seule question est de savoir en combien de temps peut s'amortir le cumul des avances à la fin du programme. Est-ce cinq ou dix ans ?

M. ABADIE.- Oui, le delta.

M. FARAMIN (Dardilly).- Les 120 000 €, peut-être 130 000 €.

M. CORON.- Il y a aujourd'hui 110 700 € accumulés, les 22 000 € à ajouter, nous serions à 130 000 €. Malheureusement, nous ne savons pas encore ce que les maisons consommeront. Nous pouvons faire des prévisions mais nous ne le maîtrisons pas, l'équilibre est donc difficile à établir.

Nous envisageons néanmoins de réétudier la tarification pour faire un parallélisme avec l'énergie qui aurait été utilisée s'il n'y avait pas de réseau de chaleur, c'est-à-dire le gaz. Nous ne l'avons pas encore fait parce que nous voulons terminer cette opération mais, dès qu'elle le sera, nous équilibrerons le coût de la chaleur. Pour réduire cette durée, il faut plutôt une dizaine d'années que deux ou trois ans.

M. FARAMIN (Dardilly).- Au plan commercial, au niveau des promoteurs, la perspective d'une réévaluation des tarifs n'est pas un bon point.

M. CORON.- Si, à l'époque, on s'est globalement aligné sur le prix du gaz et qu'entre-temps il a pris 15 %, on peut avoir une redéfinition de la tarification plus proche du gaz que ce que l'on avait pu imaginer à l'époque. Il faut aussi que les équilibres se fassent.

C'est un travail que nous ferons dès que nous en saurons un peu plus sur les consommations de ces 23 maisons.

M. TARDY (Limonest).- Si nous sommes dans la même situation l'année prochaine, combien d'année rajouterons-nous au pot ? Que se passe-t-il si la majorité ne vote pas cette somme ?

M. ABADIE.- Nous venons de répondre à la première question.

M. TARDY.- La réponse n'est pas très satisfaisante.

M. ABADIE.- Cette année, nous n'aurions pas dû avoir de remise au pot, nous nous étions basés sur le programme complet. Il y a eu un retard dû à un dépôt de bilan. L'équilibre que nous avions prévu n'est pas là puisqu'il n'y a pas les consommateurs de chaleur. Logiquement, l'année prochaine, nous serons à l'équilibre, il n'y aura plus à remettre au pot. C'est le premier point.

La question a été posée de savoir en combien de temps nous récupérerions cette somme. Nous avons dit qu'il faudrait un délai de sept à dix ans. Une fois que le programme sera terminé et que nous saurons la quantité de chaleur utilisée par ce réseau, nous ferons des simulations et nous verrons quelle est l'opportunité d'augmenter. Les prix n'ont pas bougé depuis le début alors que le gaz a continué de grimper, il est logique de rééquilibrer. L'idée n'est pas de dépasser le prix du gaz, cela ne justifierait pas la construction d'un réseau de chaleur, mais de voir comment chacun fait un effort sans pénaliser les utilisateurs.

Au cas où le programme viendrait encore à être retardé, nous aurions le même problème. Si éventuellement il y avait une volonté négative du syndicat de ne pas vouloir faire cette solidarité sur le budget global, il est bien entendu que la seule solution serait l'augmentation des tarifs.

Il faut être clair, il faut être sincère avec les gens. C'est un dossier que nous avons pris en route. Cela avait été initié par le Grand Lyon, quand NEXITY s'est retiré, l'OPAC n'avait pas fait signer de charte, NEXITY s'est retiré sans payer d'indemnités. Nous avons dit qu'éventuellement nous demanderions au Grand Lyon de nous dédommager. Nous avons fait un courrier, nous n'avons jamais eu de réponse.

M. MILLET (Vénissieux).- Il faut essayer de nous sortir des difficultés de ce dossier, nous sommes plutôt tous pour favoriser le développement de réseaux de chaleur. Pour tous les autres réseaux de chaleur, les tarifs ont augmenté par le jeu des indices, les tarifs 2011 connus aujourd'hui sont quand même en très forte hausse pour tout un tas de raisons. Il me semble que c'est la dernière année que nous pouvons accepter de raisonner à prix constant sur le réseau de chaleur. J'ai bien compris que 2013 était peut-être une année particulière pour les maires mais, après 2014, il faudra dire la vérité des prix aux usagers.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny).- Le premier retard vient du fait que l'aménagement n'avait pas pris en compte les eaux de ruissellement, il a fallu faire d'énormes tranchées entre les deux bandes de bâtiments maisonnettes, ils sont en train de redimensionner les bassins de rétention. L'étanchéité a bien travaillé mais il n'arrive pas à finir, le temps d'en trouver un autre, c'est quatre mois. Il faut espérer qu'après cela il n'y ait plus rien mais nous attendons que cela se termine parce que c'est déplorable.

M. ABADIE.- Y compris pour les acquéreurs qui attendent.

M. DEBORD.- Ceux qui veulent se loger.

M. ABADIE.- Avons-nous répondu à vos interrogations ? Je redonne la parole à M. DEVINAZ.

M. DEVINAZ.- Monsieur MILLET a donné les perspectives pour 2014, nous les avons bien entendues.

Après ces explications, je vais vous lire ce que je propose au vote.

(Lecture de la délibération)

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget annexe au chapitre 77, article 778.

Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

La délibération est adoptée à la majorité.

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2013
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 33.

M. DEVINAZ.- (Lecture de la délibération)

M. FARAMIN (Dardilly).- C'est une avance qui porte intérêt ?

M. ABADIE.- Oui.

Je rappelle que nous avons dit que les sommes qui étaient prêtées par le budget principal seraient remboursées, y compris tous les frais annexes, donc les intérêts.

M. DEVINAZ.- Nous jouons la banque. Les crédits sont inscrits au budget principal chapitre 67 article 678.

Qui vote pour ? Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

La délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 34.

M. DEVINAZ.- Vous avez eu un excellent débat d'orientations budgétaires dont découle ce budget.

(Lecture de la délibération)

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011- Charges à caractère général	4 571 400,00 €
Chapitre 012- Charges de personnel	2 110 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 262 100,00 €
Nous mettons dans cette rubrique des choses fort différentes avec des montants différents. L'essentiel est lié au remboursement de la dette SYDER.	
Chapitre 66 - Charges financières	3 332 000,00 €
Ce sont les intérêts de la dette plus les intérêts SYDER.	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	22 500,00 €
Vous avez l'explication par le vote précédent. Il doit y avoir 500 € qui viennent d'autre chose.	
Chapitre 68 - Dotations aux Provisions	30 000,00 €
Ce sont les provisions pour des contentieux.	

Chapitre 014- Atténuations de produits.....	13 068 000,00 €
C'est le remboursement aux communes de l'ancienne TLE dont on a complexifié le nom (TCCFE).	
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre section	120 072,74 €
Ce sont les amortissements des biens	
Chapitre 023- Virement à la section d'investissement.....	8 976 560,00 €

➤ **Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 70 - Produit des services	435 000,00 €
Ce sont des conventions France Télécom, Numéricable.	
Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	13 200 000,00 €
C'est l'ex-TLE.	
Chapitre 74 - Dotations et participations	15 767 869,00 €
C'est la contribution des communes, une subvention de la Région et de l'ADEME.	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 984 000,00 €
Ce sont des redevances de concession, les tickets restaurant, la part salariale et l'encaissement de notre loyer.	
Chapitre 76 - Produits financiers.....	23 621,41 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	80 000,00 €
Ce sont des encaissements liés à des sinistres pour l'éclairage public et la vente des CEE.	
Chapitre 013- Atténuation de charges	2 142,33 €
C'est le remboursement Sécurité sociale arrêts maladie des non-titulaires.	

M. ABADIE.- Sur les produits exceptionnels, notamment la vente des CEE, nous avons mis 45 000 € et le chèque était de 54 000 €, il y aura donc une recette supplémentaire. C'est une bonne nouvelle.

M. DEVINAZ.- (*lecture de la délibération*)

➤ **Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	6 741 670,00 €
C'est le remboursement du capital de la dette SYDER Capital.	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	33 600,00 €
Ce sont des frais de maîtrise d'œuvre non suivie de travaux, et d'achat de logiciels.	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	144 500,00 €
C'est de l'achat de matériel informatique et de véhicules.	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	23 228 332,74 €
Ce sont les travaux de dissimulation plus l'éclairage public.	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 000,00 €
C'est un remboursement à EDF des attestations de TVA parce qu'ils ont trop versé.	

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	15 000,00 €
C'est de la co-maîtrise d'ouvrage, nous retrouverons la même somme en recettes d'investissement.	
Chapitre 041- Opérations d'ordre patrimoniales.....	1 401 000,00 €
Nous retrouverons cette somme dans nos recettes.	

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	1 840 000,00 €
C'est le FCTVA 2013 calculé sur les dépenses 2012.	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 262 000,00 €
C'est le fonds de concours, les conventions avec le Grand Lyon.	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	16 002 470,00 €
C'est l'encaissement des prêts 2013 plus une caution relative au bail des locaux Petite rue de la Rize.	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 924 000,00 €
C'est l'encaissement de TVA ERDF et l'apurement de la dette des communes.	
Chapitre 024- Produits des cessions	24 000,00 €
C'est la vente de 8 véhicules du SIGERLY	
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	15 000,00 €
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	120 072,74 €
Chapitre 041- Opérations patrimoniales.....	1 401 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	8 976 560,00 €

M. ABADIE.- Gilbert-Luc DEVINAZ a parlé de la récupération du fonds de compensation de la TVA de l'année dernière. C'est normal puisque nous avons bénéficié du plan de relance. Normalement, c'est deux ans pour les communes. Je le précise, ce n'est pas une erreur, c'est bien un an. Du fait que nous avons souscrit au plan de relance, nous bénéficions de la récupération de la TVA un an après.

Avez-vous des questions ?

M. MILLET (Vénissieux).- Chacun aura noté 13,2 M€ de recettes de TLE et 13 M€ de dépenses de reversement aux communes. C'est une question intéressante à poser aux conseillers communautaires parce que, si demain la TLE était perçue par l'eurométropole, elle toucherait 13,2 M€, que reverserait-elle à nos communes ?

M. ABADIE.- C'est une bonne question. D'autres questions ?

M. GÉRON (Chaponost).- Allez-vous parler de l'endettement plus tard ? Nous enregistrons 3 M€ et quelques de charges financières, 16 M€ d'emprunts alors qu'il n'y a que 9 M€ de virement de la section de fonctionnement, cela signifie que notre dette n'arrête pas d'augmenter. J'aimerais savoir de combien est la dette.

M. ABADIE.- Quand nous présentons le budget, nous n'entrons pas dans le détail puisque nous avons la possibilité de vous donner les documents ou les précisions.

Il a été constaté au Bureau que les dépenses faites par le SIGERLY étaient compensées par les recettes des communes puisque ce sont les travaux que nous faisons pour le compte des communes, la dépense augmente par rapport à la demande des communes.

Ce qui veut dire que si vous nous demandez de faire pour 1 M€ de travaux, nous le faisons. En contrepartie, vous nous rétribuez sur 15 ans si vous avez fait le choix de la fiscalisation.

Vous n'avez peut-être pas participé au séminaire où nous avons fait sur ces projections. Nous nous étions posé des questions avec le devenir du syndicat, nous nous étions demandé ce qui pouvait se passer par rapport à cela. Nous avons vu que les dépenses du syndicat augmentaient régulièrement depuis le début du fonctionnement, ce qui est normal puisque c'est un étalement sur 15 ans de la dépense.

Chaque année, 1/15^{ème} annuel des dépenses vient s'ajouter aux autres dépenses des années antérieures. Nous arrivons au plateau, nous avons autant de remboursements de dépenses que de recettes des communes. Par la suite, nous aurons une diminution sauf si les demandes des communes devenaient encore supérieures, nous entrerions encore dans le cycle.

Nous devons être à presque dix ans, nous arrivons au plateau. La Chambre régionale des comptes nous avait questionnés sur le fait qu'il y avait autant de dépenses et d'emprunts. Nous avons expliqué qu'il y avait une garantie des communes puisqu'il y avait une contribution répercutée sur 15 ans.

La seule différence concerne les travaux de maîtrise d'œuvre. Nous faisons une avance de trésorerie pour les communes puisqu'en fait la maîtrise d'œuvre devrait être payée immédiatement au lieu d'être étalée sur 15 ans. Comme nous étions partis sur ce principe, nous avons continué à le faire. Normalement, la maîtrise d'œuvre, les fameux 5 % que nous faisons payer, devrait être payée dans l'année et non pas étalée en même temps que la dépense.

Cela prouve que le syndicat est en bonne santé et qu'il n'a pas besoin de ces recettes. Le jour où nous vous le demanderons, ce sera un peu critique. Cela se passe bien mais, vous avez raison, il convient d'être vigilant.

Je n'ai pas à l'esprit le montant exact...

Mme MOREL.- Cette année l'emprunt est de 16 M€, l'année dernière il était de 21 M€ et l'année précédente 12 M€ ou 13 M€.

M. ABADIE.- C'est le montant de nos emprunts pour couvrir les dépenses que nous faisons pour le compte des communes. Nous venons de constater que les contributions des communes étaient au même niveau aujourd'hui que les emprunts. Nous l'avons regardé en commission.

Mme MOREL.- Au même niveau que le remboursement.

M. ABADIE.- Nous n'augmentons plus le déficit, ce qui est légitime. C'est la prospective que nous avons faite.

Si demain nous ne faisons plus de travaux pour les communes, les dépenses diminueraient et les recettes resteraient hautes. Le syndicat deviendrait riche en trésorerie.

M. FARAMIN (Dardilly).- Il y a deux chiffres : 75 M€ d'endettement au bilan et le chiffre à mettre en face qui peut permettre de voir comment on l'amortit, ce sont les 15 M€ de participation des communes, soit six ans de participation.

M. ABADIE.- Je disais dix ans, cela fait neuf ans.

M. FARAMIN (Dardilly).- Dans les 16 M€, il y a des subventions régions.

M. ABADIE.- Oui, peut-être un peu moins.

Vous avez eu la précision. Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*)

Nous vous proposons de passer au vote globalement.

M. DEVINAZ.- Je demande aux membres du Comité présents de se prononcer sur le vote des crédits par chapitre tels que je viens de vous les présenter, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/06

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 37.

M. DEVINAZ.- (*Lecture de la délibération*)

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011– Charges à caractère général.....	474 300,00 €
C'est de l'achat de gaz, de fuel, des honoraires, des commissions d'engagement bancaire.	
Chapitre 012– Charges de personnel	25 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières.....	119 625,53 €
Ce sont les intérêts de la dette	
Chapitre 042– Opérations d'ordre entre sections	214 671,00 €
Ce sont les amortissements des biens que nous devrions retrouver en recettes.	
Chapitre 023– Virement à la section d'investissement	32 700,00 €

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service.....	832 771,53 €
C'est la vente de chaleur et des droits de raccordement.	
Chapitre 042– Opérations d'ordre entre sections	33 525,00 €

➤ **Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	123 828,85 €
C'est le remboursement du capital de la dette.	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 310 017,15 €
Ce sont les travaux du réseau de Sathonay-Camp.	
Chapitre 040– Opérations d'ordre entre sections	33 525,00 €

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 220 000,00 €
C'est l'encaissement de prêts de 2013.	
Chapitre 040– Opérations d'ordre entre sections	214 671,00 €
Chapitre 021– Virement de la section de fonctionnement	32 700,00 €

Y a-t-il des questions sur un projet qui tient à cœur à notre président ?

M. ABADIE.- Le développement du réseau se passe bien. Avec la gendarmerie, l'ensemble a été réalisé, ils sont branchés sur le réseau de chaleur.

La ZAC se développe. Si vous avez lu la presse, vous avez pu voir que l'on parlait de nous puisque nous allons mettre à disposition 200 logements d'ici peu cette année. Le rythme a même été accéléré puisque les aménageurs nous ont demandé d'accélérer le démarrage des autres programmes, ce qui prouve que cela se passe bien. Il y a une forte demande à Sathonay-Camp. Nous ne pouvons que nous en réjouir parce que, dans d'autres secteurs, la crise a des impacts. J'ai été ravi quand on est venu nous demander d'autoriser le démarrage des programmes avant le prochain mandat. Nous les démarrons dès cette année.

Ce sont des programmes qui marchent bien. Sur les programmes Nexity Bouygues, il reste 12 logements libres et, sur l'autre programme, une dizaine aussi. Il en reste très peu.

Voulant éviter le creux de temps de construction, ils nous ont demandé d'anticiper et de démarrer. C'est une bonne chose aussi pour le réseau de chaleur. Les programmes prennent de l'avance, ce qui est pour nous favorable.

M. DEVINAZ.- Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Je vais donc vous demander de vous prononcer sur le vote des crédits par chapitre tels que je viens de vous les présenter conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 38.

M. DEVINAZ.- (*Lecture de la délibération*)

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011- Charges à caractère général	56 146,51 €
Ce sont des frais de maintenance, d'assurance, des locations de compteurs	
Chapitre 012- Charges de personnel	1 250,00 €
Chapitre 023- Virement section investissement	12 174,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	12 273,49 €
Ce sont les remboursements des intérêts de la dette.	
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections.....	28 563,00 €
C'est un amortissement des biens, nous retrouverons cette somme au chapitre 40 dans les recettes d'investissement	

➤ **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de service	72 800,00 €
C'est la vente de chaleur et d'électricité.	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	22 000,00 €
C'est ce que nous avons voté avant la présentation du budget principal.	
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections.....	15 607,00 €

➤ **Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	25 130,00 €
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	15 607,00 €

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	12 174,00 €
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	28 563,00 €

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Vous avez pu constater que les sections de fonctionnement et d'investissement étaient présentées en équilibre. Je vais donc vous demander de vous prononcer sur le vote des crédits par chapitre tels que je viens de vous les présenter.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 39.

M. DEVINAZ.- (Lecture de la délibération)

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011- Charges à caractère général	871,56 €
Ce sont les locations de compteurs.	
Chapitre 66 - Charges financières	48 600,44 €
Ce sont les intérêts de la dette.	
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections.....	69 509,00 €
Nous retrouverons cette somme au chapitre 40.	
Chapitre 023- Virement section investissement	6 500,00 €

➤ **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de service	120 500,00 €
C'est la vente d'électricité.	
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections.....	4 981,00 €

➤ **Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	71 028,00 €
C'est le remboursement du capital.	
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	4 981,00 €
Chapitre 041- Opérations patrimoniales.....	72 750,00 €

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	69 509,00 €
C'est ce que nous avons vu au chapitre 42 dans les dépenses de fonctionnement.	
Chapitre 041- Opérations patrimoniales.....	72 750,00 €
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	6 500,00 €

Normalement, si les calculs ont été bien faits, comme précédemment, les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de vous prononcer sur le vote des crédits par chapitre tels que je viens de vous les présenter.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble du budget primitif principal et des budgets annexes sont adoptés. Merci de vos votes.

C-2013-03-20/09

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS - PARC SAINTE LUCE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 40.

M. RODRIGUEZ.- Un certain nombre de délibérations concernant les fonds de concours alimenteront le budget du SIGERLy.

(Lecture de la délibération)

Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas)*

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/10

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS - RENFORCEMENT ÉCLAIRAGE SKATE PARK**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 41.

M. RODRIGUEZ.- *(Lecture de la délibération)* : Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas)*

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/11

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
FONTAINES-SUR-SAÔNE - RIVES DE SAÔNE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 42.

M. RODRIGUEZ.- *(Lecture de la délibération)*

Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas)*

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/12

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DE LA POTERIE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 43.

M. RODRIGUEZ.- (*Lecture de la délibération*) : avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/13

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DES MONTS D'OR**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 44.

M. RODRIGUEZ.- (*Lecture de la délibération*) : Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/14

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SATHONAY-CAMP - BOULEVARD DE L'OUEST**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 45.

M. RODRIGUEZ.- (*Lecture de la délibération*)

Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SATHONAY-CAMP - ALLÉE DU CAMP**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 46.

M. RODRIGUEZ.- (*Lecture de la délibération*) - Avez-vous des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Pourquoi ne fusionne-t-on pas les projets quand ce sont des délibérations simultanées sur une même commune ? Nous sommes toujours au taquet à 75 %, est-ce pour mieux suivre de façon analytique ?

M. ABADIE.- C'est la question que j'avais posée. C'est toujours assez compliqué. J'avais prévu un montant global, je trouvais que c'était plus simple. Mais apparemment c'est plus simple de délibérer programme par programme.

De plus, vous avez d'un côté l'éclairage public et de l'autre les enfouissements de réseau parce qu'il y a une différence de pourcentage de participation.

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Souvent, nous délibérons et après on nous dit que la préfecture refuse, on annule et on refait plusieurs délibérations. C'est très bien Sathonay-Camp.

M. ABADIE.- C'est le SIGERLy qui m'a rappelé qu'il fallait voter de cette façon. Au moins, cela vous montre la participation des communes, comme quoi elles font confiance au syndicat.

M. RODRIGUEZ.- Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
COMMUNAY - RUE CENTRALE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 47.

M. RODRIGUEZ.- (*Lecture de la délibération*)

Nous avons une modification des montants. Suite à la délibération du Conseil municipal qui a eu lieu hier, nous modifions les montants et il est proposé un chantier pour un montant de recouvrement du SIGERLy à 18 000 € HT et non 48 750 €.

Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/17

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DE LA POTERIE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 48.

M. RODRIGUEZ.- (Lecture de la délibération) - Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/18

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RESEAUX
SAINT CYR AU MONT D'OR - RUE PIERRE DUPONT**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 49.

M. RODRIGUEZ.- (Lecture de la délibération) - Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/19

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SAINT DIDIER AU MONT D'OR - IMPASSE ET PLACE DE LA CHAPELLE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 50.

M. RODRIGUEZ.- (Lecture de la délibération) - Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/20

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SATHONAY-CAMP - AVENUE CARNOT**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 51.

M. RODRIGUEZ.- (Lecture de la délibération) - Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-03-20/21

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SATHONAY-CAMP - AVENUE DE LA GARE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 52.

M. RODRIGUEZ.- (Lecture de la délibération) - Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ABADIE.- Dans le prochain mandant, nous ferons deux voiries, nous avons terminé l'enfouissement des réseaux de toute la ville.

C-2013-03-20/22

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
CURIS AU MONT D'OR - RUE DES COMBES**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 53.

M. RODRIGUEZ.- (Lecture de la délibération) - Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ABADIE.- Merci à toutes et à tous. Le prochain Comité aura lieu le 12 juin à Albigny-sur-Saône.

Je n'ouvre pas les questions diverses, les deux plus importantes ont été vues en début : l'eurométropole et le devenir du syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

(La séance est levée à 20 h 20)

DÉLIBÉRATIONS

C-2013-03-20/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée par délibération du 9 avril 2008 modifiée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, je rends compte au Comité des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 6 février 2013 :

- ☞ Signature le 26 février 2013, avec la SCIC Les Atelières, du contrat de location des locaux du 2-4 Petite rue de la Rize pour un montant HT de 29 630,00 € annuel et une durée de 2 ans.
- ☞ Signature le 5 mars 2013 avec EIFFAGE ENERGIE TELECOM du marché subséquent n°12.04/10 à l'accord-cadre n° 12.04 relatif au câblage et la dépose de réseaux de télécommunication, pour un montant prévisionnel de 14 806,75 € HT.
- ☞ Signature le 5 mars 2013 avec ETDE du marché subséquent n° 12.04/12 à l'accord-cadre n°12.04 relatif au câblage et la dépose de réseaux de télécommunication, pour un montant prévisionnel de 8 534,97 € HT.
- ☞ Signature le 12 mars 2013 avec SERPOLLET du marché subséquent n°12.04/13 à l'accord-cadre n° 12.04 relatif au câblage et la dépose de réseaux de télécommunication, pour un montant prévisionnel de 18 775,75 € HT.

DÉCISION PRISE PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-02-06/05 DU 6 FÉVRIER 2008 RELATIVE AUX DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

- ☞ **Décision n° 2013-03-01-F_001** : définition de la durée d'amortissement des biens relatifs au réseau de chaleur de Sathonay-Camp dans les limites du tableau B fixées par le Comité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE de ces décisions prises par le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du Comité :
 - n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée,
 - n°C_2008-02-06/05 du 6 février 2008.

Date de réception en Préfecture : 2703/2013
Date d'affichage : 27/03/2013



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DU 12 MARS 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 12 mars 2013, en application de la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2013-03-12/01	Convention particulière pour 2013 relative aux travaux de câblage FRANCE TELECOM réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIGERLY lors des opérations de dissimulation de réseaux.
B-2013-03-12/02	Convention de partenariat entre EDF et le SIGERLY dans le cadre du démonstrateur industriel de smart grid aval compteur électrique « smart electric Lyon » coordonné par EDF.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 12 mars 2013 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 27/03/2013

Date d'affichage : 27/03/2013



**ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR
DE LA TOUR DE SALVAGNY" POUR L'ANNÉE 2013**

Par délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007, le Comité a créé le budget annexe de La Tour de Salvagny relatif à la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLY, en application des dispositions de l'article L2221-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'aide d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière.

Le début de l'exploitation de cette installation a commencé lors de la saison de chauffe 2009-2010 et, en raison de l'étalement dans la livraison des tranches 2 et 3 de logements, la chaufferie a été mise en service à compter du 1^{er} octobre 2009 pour 2 utilisateurs seulement sur 4.

Le fonctionnement à charge partielle de la chaufferie ne permet pas aux recettes issues de la vente de chaleur de couvrir les dépenses (énergie, maintenance et amortissement) de la chaufferie. De ce fait, il s'avère impossible d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny pendant la période transitoire sans augmentation excessive des tarifs.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, qui a déjà été prolongée d'un an en 2012, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.

Les avances du budget principal ont été de 110 700 Euros sur les quatre premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT
Année 2012	30 000 € HT

A l'issue de cette première période de quatre ans, il apparaît que le budget annexe 2013 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison du dernier programme (GRAND LYON HABITAT) pour lequel la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2013.

Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2013 à hauteur de **22 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

Par : 62 voix Pour, 0 voix Contre, 3 Abstentions

- APPROUVE le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLY sur l'exercice 2013 permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny », dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein du budget annexe ;
- VALIDE la somme prévisionnelle de l'avance remboursable sur l'exercice 2013.

Les crédits budgétaires sont à inscrire au budget annexe du "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny" 2013, chapitre 77, article 778.

Date de réception en Préfecture : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013



AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2013
--

Par délibération C-2011-12-07/09 du 7 décembre 2011, le Comité a accepté de reconduire le principe de versement d'avances remboursables du budget principal du SIGERLy au budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » sur l'exercice 2012. Ce budget annexe présente un déséquilibre sur les cinq premières années d'exploitation en raison d'un nombre réduit d'usagers raccordés au réseau de chaleur et du poids important des intérêts d'emprunt les mêmes années.

Ainsi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, qui a déjà été prolongée d'un an en 2012, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.

Les avances du budget principal ont été de 110 700 Euros sur les quatre premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT
Année 2012	30 000 € HT

A l'issue de cette première période de quatre ans, il apparaît que le budget annexe 2013 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison du dernier programme (GRAND LYON HABITAT) pour lequel la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2013.

Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2013 à hauteur de **22 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

Par : 62 voix Pour, 0 voix Contre, 3. Abstentions

- AUTORISE le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » pour l'exercice 2013 ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny », dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe ;
- VALIDE la somme prévisionnelle de l'avance remboursable sur l'exercice 2013 (ci-dessus indiquées).

Les crédits budgétaires sont à inscrire au budget principal 2013, chapitre 67, article 678.

Date de réception en Préfecture : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013



BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors de la précédente séance du Comité syndical (6 février 2013).

Le projet de budget général s'équilibre en 2013 en mouvements réels à **54 560 102,74 €**

Pour 2012, les prévisions du budget primitif s'élevaient à **62 267 268 €**

La variation des budgets 2012-2013 est donc de **-12,38 %**

Le tableau suivant retrace les inscriptions budgétaires 2012-2013 afin de visualiser les évolutions :

	2012	2013	Variation 2012-2013
Montant global du budget (réel) en € = A + B	62 267 268,00 €	54 560 102,74 €	-12,38 %
FONCTIONNEMENT			
Dépenses totales	31 484 102,00 €	33 492 632,74 €	6,38 %
Opérations d'ordre	7 974 492,00 €	9 096 632,74 €	14,07 %
Dépenses réelles = A	23 509 610,00 €	24 396 000,00 €	3,77 %
Recettes totales	31 484 102,00 €	33 492 632,74 €	6,38 %
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
Recettes réelles	31 484 102,00 €	33 492 632,74 €	6,38 %
INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	41 181 658,00 €	31 565 102,74 €	-23,35 %
Opérations d'ordre	2 424 000,00 €	1 401 000,00 €	-42,20 %
Dépenses réelles = B	38 757 658,00 €	30 164 102,74 €	-22,17 %
Recettes totales	41 181 658,00 €	31 565 102,74 €	-23,35 %
Opérations d'ordre	10 398 492,00 €	10 497 632,74 €	0,95 %
Recettes réelles	30 783 166,00 €	21 067 470,00 €	-31,56 %

Cette année, les demandes des communes en matière de dissimulation des réseaux diminuent sensiblement (environ 8 %). Par ailleurs les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) pour l'éclairage public mis en place en 2008 pour 6 ans se réalisent pleinement.

Parallèlement, on constate que l'activité du service Énergies s'oriente vers des études plus spécifiques, afin de répondre pleinement à la demande des communes, avec pour conséquence une baisse des A.E.G et une augmentation des diagnostics de bâtiments. On note également la signature de 44 CEP à la fin 2012 contre 39 à la fin 2010.

Le budget 2013 prend en compte toutes les demandes et missions assumées par le SIGERLy :

- S'agissant du fonctionnement, les principales variations sont liées à l'augmentation des intérêts de la dette pour les dépenses, corrélativement les principales variations des recettes sont liées aux contributions des communes.
- S'agissant de l'investissement, la principale diminution des dépenses est consécutive à la suppression des écritures relatives au prêt revolving que DEXIA a révoqué en juillet 2012. Les principales diminutions des recettes sont liées aux fonds de concours (-30 %), et un emprunt inférieur de 20 % mais on note aussi une augmentation du FCTVA de 18 %.

Les résultats de l'exercice 2012 seront repris au budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif.

Le Budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-2, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Le budget primitif 2013 joint comprend :

I – Informations générales

- Informations statistiques, fiscales et financières (p.2)
- Modalités et vote du budget (p.3)

II – Présentation générale du budget

- Vue d'ensemble, sections (p.4)
- Vue d'ensemble, section de fonctionnement, chapitres (p.5)
- Vue d'ensemble, section d'investissement, chapitres (p.6)
- Balance générale du budget, dépenses (p.8)
- Balance générale du budget, recettes (p.9)

III – Vote du budget

- Section de fonctionnement, détail des dépenses, articles (p.10 à p.12)
- Section de fonctionnement, détail des recettes, articles (p.13)
- Section d'investissement, détail des dépenses, (p.14 à p.15)
- Section d'investissement – détail des recettes (p.16 à p.17)
- Opération d'équipement – détail des chapitres et article (p.18)

IV – Les annexes

- Eléments du bilan -États de la dette (p.19 à p.22)
- Méthodes utilisées pour les amortissements (p.23)
- Etat des provisions (p.24)
- Détail des opérations pour le compte de tiers (p.25)
- État du personnel (p. 26 à p.29)
- Liste des services individualisés dans un budget annexe (p.30)

LE BUDGET PRIMITIF 2013 SE PRESENTE AINSI :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011- Charges à caractère général	4 571 400,00 €
Chapitre 012- Charges de personnel	2 110 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 262 100,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 332 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	22 500,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux Provisions	30 000,00 €
Chapitre 014- Atténuations de produits.....	13 068 000,00 €
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre section	120 072,74 €
Chapitre 023- Virement à la section d'investissement.....	8 976 560,00 €
Soit un total de.....	33 492 632,74 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 - Produit des services	435 000,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	13 200 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	15 767 869,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 984 000,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers.....	23 621,41 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	80 000,00 €
Chapitre 013- Atténuation de charges	2 142,33 €
Soit un total de	33 492 632,74 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	6 741 670,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	33 600,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	144 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	23 228 332,74 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 000,00 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	15 000,00 €
Chapitre 041- Opérations d'ordre patrimoniales.....	1 401 000,00 €
Soit un total de	31 565 102,74 €

Recettes d'investissement

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	1 840 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 262 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	16 002 470,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 924 000,00 €
Chapitre 024- Produits des cessions	24 000,00 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	15 000,00 €
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	120 072,74 €
Chapitre 041- Opérations patrimoniales.....	1 401 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	8 976 560,00 €
Soit un total de	31 565 102,74 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013



BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »

Par délibération C-2007-06-20/05 du 20 juin 2007, le budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » a été créé.

Le budget 2013 relatif à cette activité de distribution de chaleur se présente ainsi (les montants sont hors taxe) :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011– Charges à caractère général.....	474 300,00 €
Chapitre 012– Charges de personnel	25 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières.....	119 625,53 €
Chapitre 042– Opérations d'ordre entre sections	214 671,00 €
Chapitre 023– Virement à la section d'investissement	32 700,00 €
Soit un total de	866 296,53 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service.....	832 771,53 €
Chapitre 042– Opérations d'ordre entre sections	33 525,00 €
Soit un total de	866 296,53 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	123 828,85 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 310 017,15 €
Chapitre 040– Opérations d'ordre entre sections	33 525,00 €
Soit un total de	1 467 371,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 220 000,00 €
Chapitre 040– Opérations d'ordre entre sections	214 671,00 €
Chapitre 021– Virement de la section de fonctionnement	32 700,00 €
Soit un total de	1 467 371,00 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT

Date de réception en Préfecture : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013



BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »

Ce budget annexe créé en 2008 (délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007) a permis la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau urbain de chaleur qui alimente en chauffage les logements de la ZAC du Contal de La Tour de Salvagny.

Le budget annexe 2013 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny se présente ainsi (les montants sont HT) :

**BUDGET 2013 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR
DE LA TOUR DE SALVAGNY**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- Charges à caractère général	56 146,51 €
Chapitre 012- Charges de personnel	1 250,00 €
Chapitre 023- Virement section investissement	12 174,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	12 273,49 €
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections.....	28 563,00 €
Soit un total de	110 407,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de service	72 800,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	22 000,00 €
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections.....	15 607,00 €
Soit un total de	110 407,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	25 130,00 €
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	15 607,00 €
Soit un total de	40 737,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	12 174,00 €
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections.....	28 563,00 €
Soit un total de	40 737,00 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT

Date de réception en Préfecture : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013



C-2013-03-20/08

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Par délibération C-2008-02-06/04 du 6 février 2008, le budget annexe « Photovoltaïque » a été créé.

Le budget 2013 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité se présente ainsi (les montants sont HT) :

BUDGET 2013 DU BUDGET ANNEXE « Photovoltaïque »

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général	871,56 €
Chapitre 66 – Charges financières.....	48 600,44 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	69 509,00 €
Chapitre 023 – Virement section investissement	6 500,00 €
Soit un total de	125 481,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service.....	120 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	4 981,00 €
Soit un total de	125 481,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	71 028,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	4 981,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.....	72 750,00 €
Soit un total de	148 759,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	69 509,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	72 750,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	6 500,00 €
Soit un total de	148 759,00 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013



C-2013-03-20/09

<p style="text-align: center;">FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC CHARBONNIÈRES-LES-BAINS - PARC SAINTE LUCE</p>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 février 2013 la commune de Charbonnières-les-Bains a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 11 188,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 8 300,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Charbonnières-les-Bains soit 8 300,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public du Parc Sainte Luce sur la commune de Charbonnières-les-Bains pour un montant de 8 300,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 8 300,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



C-2013-03-20/10

<p style="text-align: center;">FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC CHARBONNIÈRES-LES-BAINS - RENFORCEMENT ÉCLAIRAGE SKATE PARK</p>
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 février 2013 la commune de Charbonnières-les-Bains a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 3 219,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 2 400,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Charbonnières-les-Bains soit 2 400,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public du Skate Park sur la commune de Charbonnières-les-Bains pour un montant de 2 400,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 2 400,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013


**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
FONTAINES-SUR-SAÔNE - RIVES DE SAÔNE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 février 2013 la commune de Fontaines sur Saône a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 117 309,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 87 900,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Fontaines-sur-Saône soit 87 900,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public des Rives de Saône – travaux complémentaires sur la commune de Fontaines-sur-Saône pour un montant de 87 900,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 87 900,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DE LA POTERIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 février 2013 la commune de La Tour de Salvagny a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 10 647,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 7 900,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de La Tour de Salvagny soit 7 900,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public de l'avenue de la Poterie sur la commune de La Tour de Salvagny pour un montant de 7 900,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 7 900,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DES MONTS D'OR**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 février 2013 la commune de La Tour de Salvagny a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 53 997,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 40 400,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de La Tour de Salvagny soit 40 400,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public de l'avenue des Monts d'Or sur la commune de La Tour de Salvagny pour un montant de 40 400,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 40 400,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SATHONAY-CAMP - BOULEVARD DE L'OUEST**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 19 mars 2013 la commune de Sathonay-Camp a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 6 379,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 4 700,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Sathonay-Camp soit 4 700,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013 du projet d'éclairage public du boulevard de l'Ouest sur la commune de Sathonay-Camp pour un montant de 4 700,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 4 700,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SATHONAY-CAMP - ALLÉE DU CAMP**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 19 mars 2013 la commune de Sathonay-Camp a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 26 148,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 19 600,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Sathonay-Camp soit 19 600,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013 du projet d'éclairage public de l'allée du Camp sur la commune de Sathonay-Camp pour un montant de 19 600,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 19 600,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
COMMUNAY - RUE CENTRALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 19 mars 2013 la commune de Communay a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 24 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 18 000,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Communay soit 18 000,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public de la rue Centrale sur la commune de Communay pour un montant de 18 000,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 18 000,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Date de réception en Préfecture : 05/04/2013
Date d'affichage : 05/04/2013*



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DE LA POTERIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 18 décembre 2012 la commune de La Tour de Salvagny a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 211 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 158 250,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de La Tour de Salvagny soit 158 250,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013 du projet de dissimulation des réseaux de l'avenue de la Poterie sur la commune de La Tour de Salvagny pour un montant de 158 250,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 158 250,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RESEAUX
SAINT CYR AU MONT D'OR - RUE PIERRE DUPONT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 11 décembre 2012 la commune de Saint Cyr au Mont d'Or a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 132 455,50 € HT.

Cette délibération précise que cette dépense sera financée par fonds de concours à hauteur de 50 000,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 50 000,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet de dissimulation des réseaux de la rue Pierre Dupont sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or pour un montant de 50 000,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 50 000,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SAINT DIDIER AU MONT D'OR - IMPASSE ET PLACE DE LA CHAPELLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 février 2013 la commune de Saint Didier au Mont d'Or a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 99 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 74 250,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Saint Didier au Mont d'Or soit 74 250,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013 du projet de dissimulation des réseaux de l'impassé et place de la Chapelle sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or pour un montant de 74 250,00 € net HT. ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 74 250,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SATHONAY-CAMP - AVENUE CARNOT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 19 mars 2013 la commune de Sathonay-Camp a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 257 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 192 750,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Sathonay-Camp soit 192 750,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013 du projet de dissimulation des réseaux de l'avenue Carnot sur la commune de Sathonay-Camp pour un montant de 192 750,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 192 750,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SATHONAY-CAMP - AVENUE DE LA GARE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 19 mars 2013 la commune de Sathonay-Camp a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 359 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 269 250,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Sathonay-Camp soit 269 250,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet de dissimulation des réseaux de l'avenue de la Gare sur la commune de Sathonay-Camp pour un montant de 269 250,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 269 250,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
CURIS AU MONT D'OR - RUE DES COMBES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 21 mars 2013 la commune de Curis au Mont d'Or a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 72 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 54 000,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Curis au Mont d'Or soit 54 000,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet de dissimulation des réseaux de rue des Combes sur la commune de Curis au Mont d'Or pour un montant de 54 000,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 54 000,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2013

Date d'affichage : 05/04/2013

